

CERTIFICAT SANITAIRE CHIENS DE TROUPEAU CONCOURS



4, rue de la République BP 70205
31806 Saint-Gaudens Cedex
Tél. 05 61 89 21 42
lespyreneennes@la5c.fr | pyreneennes.fr

A délivrer dans le mois précédant la date d'ouverture du concours.
A remettre après signature par l'éleveur au vétérinaire sanitaire et le transporteur au comité organisateur lors de l'entrée des animaux dans l'enceinte du salon.

Communiquer la liste des animaux (*annexe*) au comité organisateur 15 jours avant l'événement

ATTESTATION DE L'ÉLEVEUR

Je soussigné M _____

éleveur demeurant à _____

département ____ Tél. : _____

Mail de l'éleveur : _____

- m'engage à respecter le règlement du salon.
- certifie que mes animaux ont été désinsectisés.

NB : si le chien vient de l'étranger, il doit pour venir en France :

- Être âgé de plus de 15 semaines
- Être identifié
- Vacciné contre la rage à l'âge minimal de 12 semaines ou avoir un vaccin en cours de validité (*primo vaccination et rappels à jour*). Dans le cas d'une primo-vaccination, celle-ci est considérée valide après un délai d'au moins 21 jours.
- Avoir un passeport européen fourni et rempli par un vétérinaire

Vu le :
L'éleveur

ATTESTATION DU VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Je soussigné M _____

vétérinaire sanitaire à _____ certifie que les ani-

maux de l'espèce canine portent les numéros d'identification _____

de M. _____ :

- font partie de son exploitation.
- ne présentent aucun signe clinique de maladie.
- sont identifiés individuellement.

Vu le :
Le Vétérinaire sanitaire



ATTESTATION DU TRANSPORTEUR DES ANIMAUX

Nom du transporteur _____

Adresse _____

Lieu de destination _____

**Certifie que les animaux ont été chargés dans le véhicule
préalablement nettoyé, désinfecté et désinsectisé.**

**Vu le :
Le transporteur**

